

Nombre de membres	16
Membres ayant répondu	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20221017-DEL-2022-45-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment consulté par écrit, par Sébastien MOREAU, Président.

Date de lancement de la consultation : 12 octobre 2022 - Date de clôture de la consultation : 17 octobre 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE – AYANT RÉPONDU :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-45

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée auprès des de deux banques pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Une seule offre a été reçue, celle de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin :

- Montant : 120 000 €
- Taux d'intérêt : taux révisable : ESTER + 0,69 %
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque trimestre par débit d'office
- Pas de frais de dossier
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Process de traitement automatique :
 - Tirage : crédit d'office
 - Remboursement : débit d'office
- Pas de montant minimum pour mise à disposition et remboursement des fonds avec transmission par Internet et possibilité de virement des fonds dans la journée
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que les intérêts.

Monsieur le Président précise que cette proposition est soumise à l'accord du comité de crédit de la Caisse d'Épargne et qu'à ce jour elle est en attente de validation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité ;

- valident la proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de la ligne de trésorerie
- autorisent le Président à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**